

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20201008_5 du 8 octobre 2020

Service Juridique

L'an deux mille vingt , le huit octobre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le , conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Nadine BADR-VOVELLE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 10

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - David GUILLEMAN - Patricia VALLON DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne PASTUREL - Louis PROTON - Christine CHALAND - Christian AMBARD - Sandrine GUILLEMIN - Philippe SOUCHON - Anne-France ARGANS - Georges TRANCHARD - Christiane PLASSARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Louis CLAUDE - Pierre LAFORETS - Laurence DUCHAMP - Tassadit BELLABAS - Michel BAARSCH - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Bertrand MANTELET - Nadine BADR-VOVELLE - Benjamin GIRON

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Christiane PLASSARD

Philippe LOCATELLI pouvoir à Pierre LAFORETS

Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Louis PROTON

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Christine CHALAND

Frédéric HYVERNAT pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE

Cédric BARBIERO pouvoir à David GUILLEMAN

Solange MARTELLACCI pouvoir à Clément DELORME

Paul SACHOT pouvoir à Sandrine GUILLEMIN

Anaëlle CAILLET pouvoir à Christian AMBARD

Claire BELLISSEN pouvoir à Michel BAARSCH

ABSENT(ES) :

Jean-Charles KOHLHAAS

Objet : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 29/09/2020

Vu le rapport par lequel Madame le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

À la suite des élections municipales en date du 28 juin 2020, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

La commission communale des impôts directs est notamment chargée de dresser, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux.

Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Enfin, elle formule des avis sur des réclamations portant sur la taxe d'habitation.

La commission communale des impôts locaux est présidée par le Maire ou son représentant. Le Conseil municipal doit présenter une liste de contribuables (seize titulaires et seize suppléants). Le Directeur des services fiscaux désignera à partir de cette liste les huit titulaires et les huit suppléants qui seront appelés à siéger.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune.

Je vous propose de présenter la liste de contribuables conformément au tableau ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Clément DELORME	Bruno GENTILINI
Christine CHALAND	Marcelle GIMENEZ
Huguette JOURDAIN	Marianne CARIOU
René MEYNARD	Danielle KESSLER
Jean-Luc VIDALOT	Jean MICHARD
Hubert BLAIN	Louis SAGNAL
Julien BONVALOT	Marie Pascale JABOULAY
Michel SAINT-PIERRE	Maxime HUARD

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la liste de contribuables à présenter au Directeur des services fiscaux :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Clément DELORME	Bruno GENTILINI
Christine CHALAND	Marcelle GIMENEZ
Huguette JOURDAIN	Marianne CARIOU
René MEYNARD	Danielle KESSLER
Jean-Luc VIDALOT	Jean MICHARD
Hubert BLAIN	Louis SAGNAL
Julien BONVALOT	Marie Pascale JABOULAY
Michel SAINT-PIERRE	Maxime HUARD

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par : Transmission en préfecture le / / Affichage : du / / au / / Clotilde POUZERGUE Maire Conseillère métropolitaine
--

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt , le huit octobre
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).